

Du discours au lexique : la glose

La présente synthèse expose les principaux aspects de la recherche sur la glose, menée à l'Université de Provence au cours des quatre dernières années et qui a donné lieu à la publication de deux ouvrages collectifs : *Le mot et sa glose*, paru en 2003, et *Les marqueurs de glose*, paru en 2005. Pour éclairer le sens d'un mot, l'analyse de corpus privilégie traditionnellement le repérage des associations récurrentes, sans se soucier de la conscience métalinguistique qu'en a ou non le locuteur. À la lumière de l'expérience concrète du travail sur les concordances, il nous a semblé possible de trouver dans les gloses données par les locuteurs aux mots qu'ils emploient un autre accès au sens lexical. Après avoir au préalable illustré cette expérience, je présenterai la définition de la glose à laquelle nous nous sommes arrêtés et les différentes configurations syntaxiques de la séquence textuelle de glose. Deux cas de figure se distinguent en première analyse : soit le mot glosé est accompagné de sa glose sans intermédiaire lexical, soit la glose est introduite par un terme de liaison. Ces termes de liaison (ou *marqueurs de glose*) se subdivisent eux-mêmes en plusieurs catégories ; leur description linguistique, élaborée dans une seconde phase de notre recherche, permet d'en esquisser une typologie. Je me pencherai pour finir sur les perspectives d'utilisation de cette recherche : une automatisisation du repérage des gloses est-elle envisageable ? Quelles limites comporte l'éclairage sémantique donné par les gloses discursives ?

1. Origines de la recherche

Cette recherche est partie d'un questionnement sur des items lexicaux rencontrés en corpus. Ayant travaillé, pour mon doctorat, sur un journal de l'époque révolutionnaire *L'Ami du peuple* de Marat, paru de septembre 1789 à septembre 1792, j'ai été confrontée à des mots ou à des lexies dont le sens n'est pas transparent pour le lecteur du 21^e siècle. Prenons l'exemple du mot *noirs*, fréquemment utilisé par Marat pour désigner un groupe politique. Le discours historique a retenu bien sûr les dénominations antagonistes *aristocrates/patriotes*, mais pour indiquer les nuances entre les différents groupes politiques, il a utilisé les noms des clubs dans lesquels ils se réunissaient (*Feuillants, Club de 89, Jacobins, Cordeliers*) et beaucoup moins les dénominations polémiques que l'on trouve dans la presse de l'époque. Alors que le mot *Cordelier* peut encore évoquer un contenu référentiel pour le locuteur du 21^e siècle, le mot *noirs* reste, si j'ose dire, obscur.

Des étymologies diverses ont été proposées *a posteriori* : les uns pensent que ce nom aurait pour origine une désignation de chevaux¹, les autres pensent qu'il serait dû à la forte proportion d'ecclésiastiques² dans ce groupe de députés, d'autres encore qu'elle proviendrait de la cocarde noire³, couleur emblématique de la maison d'Autriche. Cette cocarde avait été arborée par les aristocrates lors du banquet d'octobre 1789. La première explication est

¹ *Le Moniteur universel*, n° du 29 octobre 1789, réimpression an IV (1796), t. 2, p. 101.

² Jacques de Saint-Victor, *La Contre-Révolution*, p. 35.

³ Brunot, *Histoire de la langue française*, t. IX, deuxième partie, p. 839.

donnée dans une note de la réimpression du *Moniteur*, datant du 19^e siècle ; la seconde par un historien contemporain, la troisième par Brunot.

Si l'on s'en rapporte au journal de Marat, les deux premières explications paraissent peu convaincantes : rien dans les contextes ne permet de les étayer ; la troisième semble un peu plus intéressante : en effet, la désignation apparaît peu après une évocation par Marat de la cocarde noire, en juin 1790. Mais les contextes d'emploi, dans *L'Ami du peuple*, ne se réfèrent pas directement à cette étymologie, qui, au demeurant, ne nous éclaire pas très précisément sur le sens du mot. En examinant ces contextes d'emploi, on peut espérer y trouver des indications plus éclairantes sur le sens du mot *noirs*.

Pour extraire ce type d'information, la linguistique de corpus a mis au point, depuis longtemps, des méthodes fondées généralement sur les récurrences d'emploi : c'est au repérage de ces associations que s'attache l'étude des « segments répétés » et celle des « cooccurrences » ; ce sont aussi ces cooccurrences que Frantext permet de repérer dans l'étude appelée, de façon plus conviviale, *étude de voisinage*. Ces associations permettent de dégager des sèmes communs entre le mot-cible et son co-occurent ; examinons par exemple le début de la concordance *noirs* :

dangereuse de vos mortels ennemis ? les **noirs** n'élèvent plus la voix contre vous ; ils de la révolution , connus sous le nom de **noirs** , des ennemis de la liberté connus sous § j 'étais à l 'assemblée lorsque les **noirs** , transis de frayeur à l 'ouïe de l 'arrêté difiée a traité l 'affaire de blquette . **noirs** et impartiaux ont été embrasser ce cher ple § de l 'imprimerie de marat § 1 les **noirs** 2 les impartiaux . § [1] n° 157 (2ème étrange manie que celle qui possède nos **noirs** . ne les a - t - on pas vus à la séance te fédératif - nouvelle conspiration des **noirs** - lettre à l 'ami du peuple § observations oncert avec les ministres et le club des **noirs** , pour asservir au prince les gardes nationales 31 juillet 1790 § plan de la faction des **noirs** dans l 'assemblée nationale de maintenir n redescendra [5] aux acclamations des **noirs** et des impartiaux , il recevra l 'accolade ement de la liberté de la presse par les **noirs** et les impartiaux § mardi 27 juillet , où étaient accourus de bonne heure les **noirs** et les impartiaux . malouet demande la parole st comparu à la barre . le président des **noirs** lui a lu le décret et lui a donné l 'ordre il sait , à n 'en pas douter , que les **noirs** et les impartiaux [6] étant traitres à 2 ? ensuite , il n 'ignore pas que les **noirs** et les impartiaux sortaient de table , lorsqu . . . qui ne sente pas cela . § que les **noirs** et les impartiaux , animés du même esprit vvir d 'infamie ses auteurs . § que les **noirs** et les impartiaux soient tous des enragés r de jubilation éclatait sur la face des **noirs** , mais un morne silence , mêlé d 'inquiétude du funeste décret , les acclamations des **noirs** et des impartiaux étaient bruyantes . rien nistres , toute l 'engeance maudite des **noirs** et des archi - noirs , notamment les comités ngeance maudite des noirs et des archi - **noirs** , notamment les comités de constitution eudi 5 août 1790 § efforts redoublés des **noirs** et des prétendus impartiaux pour détruire e lendemain a été fixé . on voit que les **noirs** et les prétendus impartiaux , redoutant es desmeunier et de la vile séquelle des **noirs** , des prétendus impartiaux et de tous les e qu 'un reste de l 'infâme décret des **noirs** qui vient d 'être anéanti par nos fidèles ie et ses défenseurs , tels que ceux des **noirs** et des bruns 1 , tels que ceux que font pensent que c 'est lui qui a poussé les **noirs** à lancer contre l 'incorruptible ami du at § 1 c 'est ainsi que je nommerai les **noirs** , c 'est - à - dire les jadis nobles ,

(Extrait de la concordance du mot noirs dans *L'Ami du peuple* de Marat, établie avec le logiciel Lexico3)

On repère dans le voisinage de *noirs* le mot *impartiaux* ; si l'on connaît le sens d'*impartiaux*, mieux conservé dans le discours historique, on pourra en déduire que *noirs*, régulièrement coordonné à *impartiaux*, désigne comme *impartiaux* un groupe politique plutôt de droite. Il faudra recourir à des cooccurrences de fréquence plus basse pour affiner l'approche. D'autres manières d'exploiter les cooccurrences sont envisageables : ainsi, William Martinez, au laboratoire de Lexicométrie de l'ILPGA, dirigé par André Salem, propose de comparer les cooccurrences pour en déduire la synonymie (par exemple, du fait que *prises* et *nouvelles* sont des co-occurents de *mesures* comme de *décisions*, il infère que *mesure* et *décision* sont

synonymes). Mais cette méthode ne m'a pas paru très efficace pour une étude de dimension relativement restreinte comme celle du mot *noirs* dans le corpus de *L'Ami du peuple* (136 occurrences).

Si l'on consulte les contextes dans l'ordre du texte – c'est-à-dire en fait dans l'ordre chronologique puisqu'on a affaire à un quotidien – on repère des explications données par le locuteur lui-même. Il était assez prévisible qu'à une époque où se construit le vocabulaire politique, les locuteurs éprouvent le besoin d'expliquer leurs néologismes morphologiques ou sémantiques. Le mot *noirs* fait partie des néologismes sémantiques de ce nouveau vocabulaire politique et il semblerait normal que Marat donne quelques éclaircissements sur ce mot quand il commence à l'employer. Cependant, dans le premier contexte de *noirs*, il n'y a pas d'explication, le mot est employé directement en usage :

À tant de traits ridicules de faux patriotisme, comment ne reconnaissez-vous pas la politique dangereuse de vos mortels ennemis ? Les **noirs** n'élèvent plus la voix contre vous ; ils paraissent subjugués et se condamnent au silence. Vous les croiriez vos amis, mais ils n'ont que changé de marche. Ils se retranchent derrière les impartiaux, qu'ils mettent en avant pour vous enlacer. (n° 134, 15 juin 1790)

Le sens de *noirs* ne paraît pas faire problème pour le lecteur de 1790. L'enquête semble tourner court. Mais, le deuxième emploi réserve une bonne surprise, une démarche métadiscursive y apparaît :

La vraie assemblée nationale réside uniquement dans le parti patriotique, dont les Lameth, les Barnave, les Robespierre, les d'Aiguillon, les Duport, les Pétion de Villeneuve, etc. se sont montrés jusqu'ici les dignes chefs. Tout le reste n'est composé que des ennemis mortels de la révolution, connus sous le nom de **noirs**, des ennemis de la liberté connus sous le nom d'impartiaux et des traîtres à la patrie vendus au cabinet, connus sous le nom de sycophantes. (n° 139, 20 juin 1790)

Le mot *noirs* est employé comme autonome. Dans cette phrase, ce n'est pas *noirs* qui est expliqué, c'est *noirs* qui sert d'explication, en quelque sorte de point de repère pour le lecteur de 1790 ; la présence d'une note implique qu'*ennemis mortels de la révolution* est une nomination présumée opaque pour le lecteur ; le sens lexical de *noirs* est supposé, par sa situation en note, plus compréhensible. Mais, pour le lecteur du 21^e siècle, la dénomination *ennemis mortels de la révolution* est sans doute plus parlante que *noirs* : elle permet d'identifier les noirs comme l'adversaire politique par excellence aux yeux de Marat. Ici, l'analyste tire profit du fait que, dans cette période, le vocabulaire politique n'est pas stabilisé, et que de nouvelles nominations peuvent se succéder très rapidement et se concurrencer. Ainsi, là où l'on attendait une explication de *noirs*, on trouve d'abord une utilisation de *noirs* en tant qu'explication, mais, du point de vue de la recherche du sens, c'est en fait également productif.

Marat revient-il ultérieurement sur le sens de *noirs* ? J'ai surligné les passages où un indice (une note, un terme de liaison comme ici *notamment* et *c'est-à-dire*) peut laisser supposer la présence d'une explication. Parfois les indices amènent vers de fausses pistes : c'est le cas pour le quatrième passage surligné. On repère une note dont on pourrait penser qu'elle concerne le groupe nominal *ceux des noirs et des bruns* ; mais, si l'on se reporte au contexte large :

Il n'y a donc de condamnables que les écrits [4] anonymes et clandestins, les écrits infâmes contre la patrie et ses défenseurs, tels que ceux des **noirs** et des bruns 1, tels que ceux que font fabriquer les ministres, tels que ceux des plumes vénales à la solde de tous les ennemis de la liberté, les seuls qu'on puisse aujourd'hui publier impunément.

1. Les soi-disant impartiaux. (n° 183, 6 août 1790)

on constate que cette note ne porte que sur le mot *bruns*, néologisme de Marat qui s'amuse à remplacer, dans le couple habituel *noirs* et *impartiaux*, le second co-occurent par une métaphore de couleur motivée par le premier. Ce n'est donc pas sur *noirs* que porte la note, mais sur ce néologisme sémantique de fantaisie, qui lui paraît tout de même demander une explication.

En revanche dans les autres cas, on a bien participation du mot *noir* à une séquence métadiscursive, que ce soit en tant qu'explication comme dans la deuxième occurrence, ou en tant que mot expliqué. Il est en effet à nouveau utilisé en situation de note dans le troisième contexte, où il éclaire le sens de la nomination *ennemis fougueux de la révolution* :

On prétend que pour mieux parvenir à leurs fins, ils [ordres anéantis de la noblesse, du clergé et de la robe] ont changé de batterie, que les ennemis fougueux 1 de la révolution se sont cachés derrière ses ennemis mesurés 2, qu'ils mettent partout en avant pour rallier les opinions sous les enseignes de la modération.

1. Les **noirs**. 2. Les impartiaux. (n° 157, 8 juillet 1790)

Pour l'analyste, *ennemis fougueux de la révolution* fournit à nouveau une définition en compréhension des *noirs*, de même nature que la précédente : les noirs sont définis par leur position d'adversaires politiques ; l'adjectif *fougueux* apporte un complément d'information sur le comportement des noirs dans l'arène politique.

Dans le contexte suivant :

Concluons de là que les criminels de lèse-nation ne peuvent jamais se trouver parmi les écrivains patriotiques, si souvent l'épouvantail de ces criminels, mais ils se trouvent à la cour, dans le cabinet ministériel, dans l'assemblée nationale où ils se montrent avec insolence et impunité. Si on veut des exemples, je citerai la plupart des Capet, tous les ministres, toute l'engeance maudite des **noirs** et des archi-noirs, notamment les comités de constitution et des finances, tous les membres du Châtelet, toute l'administration municipale, tout l'état-major de la milice parisienne. (n° 181, 4 août 1790)

noirs, coordonné ici à un superlatif *archi-noirs*, est en position de mot expliqué. Le connecteur *notamment* permet de spécifier, à l'intérieur de l'ensemble défini par le mot *noirs*, plusieurs sous-groupes : les comités de constitution et des finances, le Châtelet, l'administration municipale, l'état-major de la milice parisienne. Marat esquisse une sorte de définition en extension : l'énumération n'est pas exhaustive, mais elle retient seulement des exemplaires présentés comme prototypiques de la classe. On remarque qu'ici la définition ne se fonde pas sur un critère politique mais sur un critère social ou institutionnel.

Le dernier contexte place *noirs* successivement en statut d'explication puis de mot expliqué :

Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir que ce décret impolitique, injuste et oppressif a été concerté entre le cabinet, le comité militaire, les gangrenés 1 et les ministériels 2.

1. C'est ainsi que je nommerai les **noirs**, c'est-à-dire les jadis nobles, les gros bénéficiaires, les robins, en un mot tous ceux qui par principes sont défenseurs de l'ancien régime. 2. C'est de la sorte que je nommerai les prétendus

impartiaux ou, pour mieux dire, nos indignes représentants, qui pour de l'or, vendent au prince les intérêts de la nation. (n° 186, 9 août 1790)

Dans un premier temps, *noirs* fonctionne comme explication pour une nouvelle innovation lexicale de Marat, *les gangrenés*, métaphore dont *noirs* permet de fixer le sens restreint dans ce contexte. Le trait franchement négatif que comporte *gangrené* place cette dénomination dans la continuité d'*ennemis mortels de la révolution* et d'*ennemis fougueux de la révolution* : il s'agit toujours de définir le groupe par sa position d'adversaire politique. Mais l'explication est à son tour expliquée au moyen de l'énumération suivante, introduite par *c'est-à-dire* : *les jadis nobles, les gros bénéficiers, les robins*. Comme dans les cas précédents, l'énumération a la forme d'une définition en extension et les dénominations utilisées saisissent les référents par leur catégorie sociale. Le connecteur *en un mot* accomplit une démarche de synthèse, mais aussi de dévoilement et presque de rectification par rapport à cette description sociale. Il met à jour les implications politiques de cette origine sociale : ceux qui étaient les bénéficiaires de l'Ancien Régime ne peuvent, selon Marat, qu'en être les défenseurs. Ainsi les explications développées autour de *noirs* nous permettent d'appréhender la notion de noir comme fondamentalement politique ; est *noir* celui qui s'oppose violemment (« avec fougue ») à la Révolution, ou, si l'on veut l'exprimer positivement, celui qui soutient ardemment l'Ancien Régime. La désignation référentielle, qui résulte de ce sens lexical, est précisée par les définitions en extension, qui énumèrent les différentes catégories des anciens privilégiés.

Une approche par les cooccurrences permettrait de compléter cette approche par les contextes métadiscursifs : ainsi la cooccurrence *noirs/assemblée nationale* montre un restriction du référent aux députés représentant ou soutenant les anciens ordres privilégiés ; et les cooccurrences *noirs/impartiaux* font apparaître une gradation dans la radicalité politique de ces deux groupes : les impartiaux sont présentés comme plus modérés que les noirs. On voit que les deux approches ne s'excluent nullement ; cependant l'approche par les contextes métadiscursifs fournit des informations apparemment plus immédiatement éclairantes, même s'il faut bien sûr poser le problème de l'évaluation des « définitions » ainsi obtenues. L'expérience du travail sur concordances amène à penser qu'il peut être intéressant de construire de façon plus systématique cette méthode de recherche du sens lexical.

2. La glose : définition, configurations

Il a d'abord fallu nommer l'objet de la recherche, pour l'instant appréhendé de façon intuitive. J'ai proposé, pour identifier cet objet discursif, le terme de *glose*, issu de la tradition philologique. On pourra naturellement discuter l'adéquation de cette étiquette au référent visé, d'une part parce que d'autres étiquettes pouvaient être pressenties, d'autre part parce que le mot *glose* a son histoire, sa polysémie et que tous les sens ne conviennent pas pour pointer le référent visé. Examinons donc ces deux points : pourquoi écarter d'autres termes, déjà installés dans le discours linguistique ? Quel sens donnons-nous au terme de *glose* ?

2.1. Étiquettes écartées : *paraphrase, reformulation*

Pour désigner les séquences discursives observées plus haut (du type, *les noirs, c'est-à-dire les jadis nobles, les gros bénéficiers, les robins*), on aurait pu penser aux termes, courants dans le discours linguistique, de *paraphrase*, ou de *reformulation*.

Les travaux de Catherine Fuchs ont introduit dans le discours linguistique français le terme de *paraphrase*, qu'elle emprunte au début des années 80 aux linguistes anglo-saxons (notamment à Zellig Sabbetai Harris), qui eux-mêmes le reprennent à la tradition rhétorique. La paraphrase était en effet dans les cours de rhétorique un exercice d'amplification à partir d'un texte, amplification qui utilisait notamment comme procédés la synonymie et la périphrase. En linguistique, la paraphrase est communément définie comme « une relation d'équivalence entre deux énoncés » (*Dictionnaire d'analyse de discours*, p. 417) ; sa réalisation discursive n'est pas posée a priori, mais les énoncés habituellement examinés sont plutôt des propositions : on dira par exemple que la transformation passive d'une phrase donnée d'abord en diathèse active est sa paraphrase. La cible de la paraphrase n'est donc pas, au moins pas nécessairement, une unité lexicale, mais un énoncé, et, de façon prototypique dans les études linguistiques, une phrase. Cette différence de cible nous a amenés à distinguer la paraphrase de la glose en fonction de la nature du segment glosé : nous avons utilisé *glose* lorsque ce segment peut être considéré comme une unité lexicale, et *paraphrase* lorsqu'il s'agit d'une proposition.

Un autre candidat à la nomination de nos configurations énonciatives est le terme de *reformulation*, qui connaît encore aujourd'hui une grande fortune dans les études linguistiques. Ce terme, beaucoup plus récent que *glose* et *paraphrase*, est, d'après le *TLF*, un néologisme des années 60. Il apparaît d'abord dans le vocabulaire didactique : la première citation donnée par le *TLF* se trouve dans un traité de sociologie. Il est utilisé au début des années 80 en Allemagne et en France par Elisabeth Gülich, qui avait d'abord choisi *paraphrase*, et, à peu près à la même époque, par Eddy Roulet à Genève. Le terme s'inscrit dans le cadre d'une analyse des interactions verbales. Il catégorise l'opération par laquelle le locuteur recommence une opération de formulation : *reformulation* nomme d'abord un acte locutoire. L'école de Genève, comme Gülich et Kotschi, s'est bien sûr préoccupée de la valeur illocutoire des reformulations. Ainsi Corinne Rossari a-t-elle voulu distinguer les reformulations paraphrastiques, qui instaurent une équivalence avec la première formulation, des reformulations non paraphrastiques, qui opèrent un changement de perspective énonciative. Ces qualifications montrent bien que le substantif *reformulation* ne dit rien par lui-même de la visée pragmatique de l'énoncé. Or, dans la perspective d'un accès au sens lexical, les reformulations purement correctives ne présentent pas d'intérêt ; de plus, le terme même de *reformulation* est certes bien adapté à la description de corpus oraux, pris dans la linéarité du flux verbal, mais ne rend pas compte des possibilités d'anticipation dont dispose l'écrit. Nous limiter au repérage des reformulations, ce serait écarter des séquences telles que :

Appelée « bancor », l'unité de compte proposée pour comptabiliser les créances et les dettes était totalement fiduciaire malgré le préfixe (sic) « or ». (1960, *L'univers économique et social*, François Perroux éd., Frantext)

Reformulation est, pour notre objet, à la fois trop limitatif par la référence privilégiée à l'oral qu'il implique, et trop large par l'absence d'un sème pragmatique.

2.2. La polysémie du mot *glose*

Le mot *glossa* désigne à l'origine un mot difficile, puis par métonymie, le commentaire sur un mot difficile. Historiquement, ces commentaires ont pu figurer dans les marges, ou entre les lignes d'un texte, comme c'était le cas dans les textes juridiques au Moyen-Âge, l'exemple le plus célèbre étant la *Grande Glose* dont Accurse avait muni le *Corpus Juris civilis*. Ils ont pu s'autonomiser et être rassemblés dans des « glossaires ». Dans ces réalisations paratextuelles, voire extratextuelles, le locuteur qui glose n'est pas l'auteur du discours glosé : elles ne sont pas du tout intégrées dans le texte alors que les gloses que nous visons sont construites par le locuteur lui-même à l'intérieur de son texte. On peut garder toutefois en mémoire, pour notre réflexion sur la glose, cette pente du mot *glose* à désigner un segment marginal du texte. En français classique, *glose* a pu désigner un texte en vers qui parodie un texte poétique : là encore, le locuteur glosant ne se confond pas avec le locuteur glosé, ce qui distingue cette acception de glose de celle que nous lui donnons. Mais nous pouvons garder dans un coin de notre mémoire cette possible orientation de la glose vers la satire, vers le rire.

Plus près de nous, le terme de *glose* a été utilisé par Catherine Fuchs dans le discours linguistique pour désigner des paraphrases désambiguïsatrices artificiellement construites chez le linguiste Z. S. Harris, du type : *Le sophomore s'est fait coller et un sophomore signifie un étudiant de seconde année* (exemple cité par J. Authier-Revuz, 1995, p. 6). Catherine Fuchs oppose la glose harrissienne, qui consiste en « une sorte de déconstruction de X » et « aboutit à une reformulation Y peu ou pas acceptable » à la paraphrase, qui elle est « bien formée en langue naturelle » (Fuchs, 1986, p. 229). Mais cette restriction de la glose à un artefact discursif a été contestée par Jacqueline Authier-Revuz, qui, elle, utilise le terme de *glose* pour renvoyer à des « expressions bien formées en langue naturelle », du type *Le sophomore, nom donné aux étudiants de seconde année, s'est fait coller* (*ibid.*). J. Authier-Revuz et ses disciples ont ainsi réintroduit dans le discours linguistique une acception non restreinte du mot *glose*, dont nous pouvions nous ressaisir.

Comme J. Authier-Revuz, nous entendons donc par *glose* une « expression bien formée en langue naturelle », qui « renvoie à des formes du type (3c, 4c)⁴ ». Cependant le cœur de la recherche de J. Authier-Revuz est le champ méta-énonciatif et non pas la glose ; c'est chez une de ses disciples que l'on trouve un effort pour définir ce concept : selon Catherine Julia, les gloses « posent conventionnellement que tel mot soit entendu *hic et nunc* dans telle acception » (Julia, p. 102). Comme J. Authier-Revuz, C. Julia met l'accent sur le « *hic et nunc* », c'est-à-dire sur le caractère individuel et subjectif de l'acception fixée : ce qui l'intéresse, c'est d'abord l'accès à un univers lexical individuel et circonstanciel alors que, ce qui nous intéresse, c'est l'accès, à travers un univers lexico-sémantique individuel, à un système lexico-sémantique commun et stabilisé. Notre objectif de recherche se distingue de celui de J. Authier-Revuz, dans la mesure où son objectif ultime est la mise à jour du rapport qu'entretient le locuteur à la langue, dans une perspective d'orientation psychanalytique, alors que notre objectif est de recueillir, par les gloses du locuteur, des informations sur le lexique, même si la généralisation de la glose individuelle à une définition stabilisée du mot doit évidemment être entourée de nombreuses précautions.

⁴ (3c)Le sophomore, nom donné aux étudiants de seconde année.

(4c) Jean est un lion, pour parler par métaphore.

« La glose pose conventionnellement », selon Catherine Julia, « que tel mot soit entendu *hic et nunc* dans telle acception », et, comme elle, on envisagera la glose comme un acte illocutoire : la glose « pose », c'est-à-dire donne une instruction au récepteur. Cet acte illocutoire est présenté ici de manière peut-être un peu trop forte par C. Julia : l'emploi du subjonctif *soit entendu* pourrait donner l'impression que le locuteur fonde l'acception à choisir ; aussi C. Julia précise-t-elle que la glose « sélectionne parmi des contenus sémantiques préexistants ». La glose n'instaure pas un signifié nouveau, elle indique, parmi les signifiés disponibles d'un mot, celui qu'actualise le locuteur.

L'indication de signifié peut s'effectuer de deux manières : soit le signifié actualisé est complètement explicité par une séquence discursive donnée comme le « nom de signifié » du segment glosé, soit il est seulement indiqué par une caractérisation du sens. On distinguera ainsi :

- l'indication complète du signifié : *Un sophomore, ce qui signifie « étudiant de seconde année », s'est fait coller,*
- de l'indication partielle du signifié : *Est-ce que vous diriez que ce personnage est un martyr au sens premier du mot [...] ?* (S. Janicot, cité par C. Julia, 2001, p. 94)

C. Julia s'est intéressée au second type d'indication de signifié, qu'elle appelle « glose de spécification du sens ». Dans la perspective d'accès au sens lexical qui est la nôtre, il est évident que le premier type de glose est plus pertinent que le second. Nous privilégierons, parmi les indications de signifié, les plus explicites, c'est-à-dire celles qui donnent un équivalent sémantique de X.

Mais l'indication de signifié n'est, selon nous, qu'un des actes illocutoires susceptibles de produire une glose : celui qui présente Y comme un nom de signifié. Deux autres statuts sémiotiques sont possibles pour Y : il peut être employé en tant qu'autonyme ou en usage. Dans le premier cas (du type : *L'étudiant de seconde année, ou sophomore, s'est fait coller*), Y est présenté comme une dénomination équivalente, au moins provisoirement, à X : l'acte illocutoire accompli par le locuteur est une indication de dénomination. Dans le second cas (du type : *Le sophomore, autrement dit l'étudiant de seconde année s'est fait coller*⁵), Y est présenté comme une autre nomination du référent de X : l'acte illocutoire accompli est un acte de nomination⁶.

Du point de vue du locuteur, les actes illocutoires d'indication de signifié et de nouvelle nomination ont une visée explicative : le récepteur est amené de l'inconnu vers le connu. Dans l'acte illocutoire d'indication de dénomination, la présentation est inversée : le récepteur est amené du connu vers l'inconnu ; la visée affichée par le locuteur est alors didactique. Mais visée didactique et visée explicative sont les cheminements inverses d'un même parcours. Du point de vue de l'analyste, l'un comme l'autre ouvrent un accès au sens lexical de X : c'est

⁵ Dans la phrase forgée par J. Authier-Revuz : *le sophomore, nom donné aux étudiants de seconde année, s'est fait coller*, Y n'est pas un équivalent sémantique de X : il pose une classe générique, alors que X saisit un exemplaire spécifique. Y est présenté comme une autre nomination possible de la classe générique des sophomores.

⁶ On peut associer à ce cas les séquences du type : *les jeunes, par exemple les étudiants* ou *les jeunes, en particulier les étudiants*. Le locuteur ne pose certes pas alors une équivalence sémantique entre X et Y, car Y n'est pas une autre nomination du référent de X ; toutefois Y nomme un exemplaire remarquable de la classe posée par X ; c'est pourquoi nous avons intégré *par exemple, en particulier* aux marqueurs de glose.

pourquoi nous considérerons que la glose peut passer par l'indication de dénomination, l'indication de signifié ou la nouvelle nomination.

Dans sa réalisation concrète, la glose consiste donc pour nous en une configuration discursive comportant deux segments : pour la recherche d'un accès au sens lexical, qui nous intéresse plus particulièrement, il faut que le segment glosé soit une unité lexicale, ou soit perçue au moins provisoirement comme une unité lexicale, et que le segment glossateur soit un équivalent sémantique de la cible. Trois types de mises en relation syntaxiques semblent possibles :

- (1) une prédication : X est Y,
- (2) un terme de liaison : X, c'est-à-dire Y,
- (3) un dispositif typographique particulier : X, Y.

Le premier dispositif a été étudié dans les travaux sur la définition, notamment, du point de vue théorique, par Robert Martin, Martin Riegel ou de Josette Rey-Debove. On peut distinguer, en fonction du statut sémiotique de X et de Y, cinq types de mise en équivalence :

- X est Y
- X a pour dénomination Y
- X est la dénomination de Y
- X signifie « Y »
- « X » est le sens de Y.

Une recherche sur le repérage automatique de ces énoncés définitoires a été entreprise par Josette Rebeyrolle, du laboratoire ERSS de Toulouse. Comme notre recherche vise à extraire des gloses de corpus dont l'objectif premier n'est pas la définition, nous avons préféré laisser de côté, au moins dans une première étape, la description détaillée de ces énoncés, dans lesquels la définition est posée en prédication première.

Nous avons préféré nous intéresser aux séquences où la mise en équivalence est en quelque sorte une prédication seconde. La description de la relation syntaxique entre X et Y est délicate. Faut-il parler d'apposition ? Pour Franck Neveu, qui définit la prédication appositive comme une prédication de propriétés, cet étiquetage syntaxique est à rejeter dans la plupart des cas ; en effet :

- si un connecteur est présent, on n'a pas une structure d'apposition, mais de coordination ou de subordination,
- dans les séquences du type X, Y, on n'a pas de prédication de propriétés. Franck Neveu voit dans ces séquences un « isolat syntaxique ».

Seules les séquences comportant en X ou en Y un métaterme lui paraissent relever de l'apposition :

Métaterme en Y : Son père s'appelait Jean Valjean, ou Vlajean, sobriquet probablement et contraction de Voilà Jean. (Hugo, *Les Misérables*, I)

Métaterme en X : Toute sa vie tenait en ces deux mots, veiller et surveiller. (Hugo, *Les Misérables*, I)
(Neveu in Steuckardt et Niklas-Salminen, 2003, p. 155-156)

Pour le repérage des séquences de glose, les dispositifs typographiques (essentiellement : virgules, parenthèses, tirets, appels de note) ne sont pas nécessairement très performants : la

présence d'une virgule après un mot est loin de suffire à laisser espérer une glose. Les tirets ou appels de note sont plus exploitables ; la thèse de Sabine Boucheron-Pétillon ouvre des pistes dans cette direction. Mais les termes de liaison du type *c'est-à-dire, à savoir* paraissent les indices les plus sûrs de la présence d'une glose ; c'est donc à ces mots que nous nous sommes intéressés dans une seconde phase de notre recherche.

3. Les marqueurs de glose

Notre projet était d'une part d'esquisser une typologie des termes de liaison possibles et d'autre part d'évaluer lesquels, parmi ces termes de liaison, fonctionnaient comme les meilleurs « marqueurs » de la glose.

Dans un premier temps, nous avons listé les marqueurs rencontrés au cours de la première phase de la recherche. Nous avons mené une étude détaillée de seize marqueurs et établi leur « fiche d'identité linguistique », selon une grille identique. Pour chacun, nous avons parcouru trois grandes divisions :

- son étymologie,
- une subdivision synthétique de ses sens,
- enfin une description de son fonctionnement en tant que marqueur de glose.

Le sens qui lui permet de marquer la glose apparaît comme l'un des nœuds d'un réseau sémantique plus ou moins étendu. Pour *autrement dit* par exemple, on a une polysémie faible et les deux sens qu'on peut mettre en évidence participent de la glose ; si en revanche on étudie *comme*, on a une polysémie beaucoup plus forte et les sens qui permettent à *comme* de fonctionner en tant que marqueur de glose sont assez marginaux. Nous avons divisé la troisième partie (l'étude du marqueur de glose proprement dit) en quatre rubriques principales :

- le fonctionnement syntaxique,
- le fonctionnement sémiotique,
- les valeurs d'emploi déduites de l'enquête sur corpus⁷,
- la spécificité par rapport aux autres marqueurs.

Pour les marqueurs polylexicaux, nous avons commencé l'étude par un examen diachronique de la stabilisation de l'unité lexicale : examen que nous avons divisé en deux rubriques :

- la lexicalisation⁸,
- la lexicographisation.

La lexicalisation, ou plus exactement désormais « pragmaticalisation », a été testée non d'après la simple intuition du rédacteur, mais d'après les énoncés attestés dans Frantext. La lexicographisation, c'est-à-dire à l'enregistrement dans les dictionnaires de l'unité lexicale, a été étudiée principalement à l'aide du corpus « Dictionnaires d'autrefois » du laboratoire ATILF et des dictionnaires contemporains usuels ; nous avons examiné si le marqueur faisait

⁷ Frantext a servi de corpus commun pour étudier le comportement de ces marqueurs en discours.

⁸ Éva Buchi remarque à juste titre que le terme *lexicalisation* peut paraître ici inadéquat, dans la mesure où le marqueur de glose n'est pas un lexème mais un pragmatème, le pragmatème se caractérisant par le fait que « son rôle se situe non pas sur le plan référentiel, mais sur le plan communicatif » (Buchi, à paraître, § 1.2). À la suite de Gaétane Dostie, elle propose d'utiliser le terme de *pragmaticalisation* pour nommer « le processus par lequel une unité linguistique acquiert le statut de pragmatème » (Dostie, 2004, p. 16). Nous adopterons à l'avenir cette terminologie.

l'objet d'une entrée dans les dictionnaires, ou, dans le cas d'une lexie complexe, s'il était mentionné sous l'entrée d'un de ses constituants. Quand il était présent, nous nous sommes demandé si son sens en tant que marqueur de glose était mentionné et à partir de quelle date. De l'étude des seize marqueurs traités, on peut tirer plusieurs typologies. Un premier élément de classement, lexical, est la présence dans le marqueur d'un métaterme. On opposera ainsi :

- les marqueurs qui explicitent la nature métadiscursive de l'opération de glose par la présence d'un métaterme :

appelé⁹, *que L appelle, ce que L appelle, nommé, que L nomme, ce que L nomme, baptisé, en d'autres termes, en termes x*

autrement dit, dit,

c'est-à-dire, je veux dire,

faut-il dire, j'allais dire, je n'ose dire, pour ne pas dire, pour tout dire, à vrai dire, autant dire disons, disons-le, disons le mot, tranchons le mot, en un mot,

dites, disons plutôt, disons mieux,

comme L dit, L dirait,

ce qui veut dire, ça veut dire, ce qui signifie,

comprenez, j'entends [par là], à savoir¹⁰,

- à ceux qui ne comportent pas de métaterme :

ou, alias,

ou plutôt, enfin, finalement, en définitive, en fait, en réalité, au fond, en clair,

bref, en somme, somme toute, en résumé, quoi,

donc, par conséquent,

en particulier, particulièrement, notamment,

comme, par exemple, tel.

Certains marqueurs posent des problèmes de frontières : ainsi *bref*, dont on pourrait discuter le classement parmi les marqueurs sans métatermes. En effet, *bref* semble s'employer originellement dans les locutions *a brief parler, pour le faire brief* (le pronom *le* renvoyant au discours du locuteur), *en briefs mots*, mentionnées par Nicot (1606). De même, *autrement dit* a, pour un temps, alterné avec un simple *autrement*, comme dans *mademoiselle d'Alençon, autrement madame de Guise* (1844, Chateaubriand, *Vie de Rancé*, Frantext) : cet *autrement* aurait-il dû être classé parmi les marqueurs sans métatermes ? Le cas de *franchement*¹¹, signalé par une auditrice de cette conférence, poserait la même difficulté de classement, car il peut être perçu comme une réduction de *pour parler franchement*.

La présence ou non d'un métaterme infléchit les comportements sémiotiques, syntaxiques et pragmatiques, sans toutefois qu'il y ait de frontière étanche entre les deux types de marqueurs.

⁹ Sont signalés en gras les marqueurs traités dans *Les marqueurs de glose*.

¹⁰ *À savoir* est une réduction de *c'est à savoir* : alors que *c'est-à-dire* se place du côté de l'émission et présente Y comme une instruction de nomination, *c'est à savoir*, puis *à savoir* se place du côté de la réception et présente Y comme une instruction d'interprétation.

¹¹ Dans un emploi comme : « Vers l'est, la rue des Arpenteurs s'allonge, interminable et de moins en moins avenante, jusqu'à des quartiers tout à fait excentriques, **franchement** misérables » (1952, Robbe-Grillet Alain, *Les Gattes*, Frantext).

Présentons, sous forme de tableau synthétique, trois typologies, à partir des seize marqueurs étudiés, selon des critères respectivement sémiotiques, syntaxiques, pragmatiques :

Typologie sémiotique

statut de X	statut de Y	marqueur à métaterme	marqueur sans métaterme
en usage	en usage	à savoir autrement dit, c'est-à-dire en d'autres termes je veux dire	bref comme donc en particulier en somme ou plutôt par exemple tel
en usage	nom de signifié	ce qui veut dire	
en usage	en mention	appelé, [ce] qu'on appelle	ou (+ si X métaterme : comme en particulier par exemple tel)
nom de signifié	en usage		
nom de signifié	nom de signifié	à savoir autrement dit c'est-à-dire en d'autres termes je veux dire	bref donc en particulier en somme ou plutôt ? par exemple
nom de signifié	en mention		
en mention	en usage		
en mention	nom de signifié	ce qui veut dire	
en mention	en mention	à savoir autrement dit c'est-à-dire en d'autres termes	bref donc en somme ou plutôt

Typologie syntaxique

Fonction de <i>marqueur Y</i>	Marqueur à métaterme	Marqueur sans métaterme
épithète liée (caractérisante)	appelé qu'on appelle	
épithète détachée	appelé [ce] qu'on appelle ce qui veut dire	
coordination	à savoir autrement dit c'est-à-dire en d'autres terme je veux dire	bref donc en particulier en somme ou ou plutôt par exemple
subordination		comme tel [que]

Typologie pragmatique

Opération pragmatique	Marqueur à métaterme	Marqueur sans métaterme
Indication de dénomination	appelé [ce] qu'on appelle	ou
Indication de signifié	ce qui veut dire	
Nouvelle nomination équivalente consécutive résomptive	à savoir autrement dit c'est-à-dire en d'autres termes je veux dire	ou plutôt donc en somme bref
Indication d'un exemplaire remarquable exemplification spécification		comme par exemple tel en particulier

Ces classements ont été établis d'après les « Notices » des *Marqueurs de glose* (2003, p. 219-221). La rubrique *Valeurs d'emploi* permet d'affiner la typologie pragmatique ; on remarque notamment dans la position d'une « nouvelle nomination équivalente » des nuances dans l'« équivalence ». La glose peut enregistrer simplement une variation de la nomination entre langues : *les oloa et les tonga – autrement dit les biens masculins et les biens féminins* (1924, Mauss, *Essai sur le don*, Frantext), ou une variation interne à la langue : *son baron, c'est-à-dire son mari* (1748, Montesquieu, *L'esprit des lois*, Frantext) ; mais elle peut aussi construire une équivalence valide seulement dans le système idéologique du locuteur *l'ordre et la sûreté, c'est-à-dire le despotisme* (1791, Marat, *L'Ami du peuple*, n° 521, p. 6), ou dans le contexte particulier d'emploi, comme en *par le coin nord, autrement dit par le quartier du port* (1948, Simenon, *Les vacances de Maigret*, Frantext). Si l'approximation de l'équivalence est explicitée dans *ou plutôt*, elle ne l'est pas dans *autrement dit*, qui peut pourtant introduire des équivalences partielles comme le montre ce dernier exemple.

Ainsi, pour l'accès au sens lexical, les marqueurs d'indication de dénomination et les marqueurs d'indication de signifié sont les plus performants. Si les marqueurs de nouvelle nomination sont susceptibles eux aussi de donner accès au sens lexical, ils peuvent également amener des gloses trop particulières pour être utilisables dans cette perspective.

Pour conclure, on peut dire que les marqueurs à métatermes sont généralement plus performants que les marqueurs sans métatermes. Parmi les marqueurs sans métatermes,

certaines, utilisées dans des conditions précises, sont tout de même intéressants : par exemple la conjonction *ou*, si elle relie deux substantifs dont le second n'est pas déterminé, introduit le plus souvent une glose. La description linguistique de chaque marqueur peut ainsi servir de base à une recherche systématique des gloses en corpus.

4. Perspectives d'utilisation

4.1. Vers une automatisation de la recherche des gloses ?

Après cette phase d'exploration de la glose en elle-même, venons-en à la recherche du sens lexical d'un mot donné. Une démarche simple consistera à recourir aux modes d'interrogation que permet Stella, le logiciel d'exploitation de Frantext. Par exemple, dans la perspective d'une étude sur le mot *patrie*, j'ai extrait de Frantext, par une requête de cooccurrences, les gloses introduites par les seize marqueurs étudiés¹². Pour limiter le bruit, j'ai restreint la distance entre le mot-cible et le marqueur à 10 mots. Les résultats se répartissent en trois catégories :

- le bruit :

ROBESPIERRE Maximilien de / Discours / 1793 page 107 / *PART. 3 SUR LA GUERRE 3 1792*
Citoyens, qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la bastille, venez, la **patrie**, la liberté vous **appelle** aux premiers rangs.

- des gloses purement circonstanciellles, qui pointent le référent de *patrie* pour un personne donnée :

S368/ **GUILLOUX Louis** / Le Pain des rêves / 1942 page 245 / *PREMIÈRE PARTIE Le grand-père*
Mon grand Daniel, à bord de son Frivole, n'était pas plus ignorant des affaires de sa **patrie**, - **c'est-à-dire**, des événements de la rue du Tonneau.

- des gloses qui fournissent un équivalent sémantique de *patrie* :

- de type synonymique :

R677/ **SIEYÈS Emmanuel** / Oeuvres : t. 1 : 1789 / 1789 page 7 / *1, 1789, Essai sur les privilèges*
Le titre le plus favorable à la concession d'un privilège honorifique, seroit d'avoir rendu un grand service à la **Patrie, c'est-à-dire**, à la Nation qui ne peut être que la généralité des Citoyens.

- de type périphrastique :

M392/ **JOUBERT Joseph** / Pensées, essais, maximes et correspondance / 1824 page 395 / *TITRE XVII*
Nous n'aimons pas comme eux la **patrie, c'est-à-dire** le pays et les lois de nos pères.

On trouvera en annexe les gloses à portée générale qui m'ont paru les plus intéressantes. Elles permettent de dégager deux manières de définir le mot *patrie* : l'une appréhende la patrie comme une réalité concrète, avec souvent un marquage dévalorisant (« coin de la terre », « portion de terrain »), l'autre la présente comme une entité abstraite (« unité », « âme meilleure plus désintéressée, plus haute », « idéal », « chose sacrée, parfois oubliée ») ; les connotations mélioratives sont récurrentes dans ce second type de glose. Joseph Joubert propose un mélange des deux approches : « la patrie, c'est-à-dire le pays et les lois de nos

¹² On peut procéder à une recherche globale, à condition toutefois d'écarter les marqueurs *ou* et *comme*, très fréquents dans des emplois qui ne relèvent pas de la glose. On indiquera comme co-occurent de *patrie* l'expression &?, (autrement dit|c'est-à-dire| etc.). Il est possible d'affiner la requête sur la cooccurrence *patrie/ou* en imposant l'absence de déterminant après *ou*.

pères ». Le repérage des gloses permet de mettre en évidence deux conceptions divergentes de la patrie, et peut-être finalement la nature hybride de ce concept.

Nous nous sommes demandé s'il était possible de diminuer le bruit. Deux « talistes »¹³ de l'Université de Montpellier se sont penchées sur cette question et ont posé les problèmes d'une modélisation de la séquence de glose. Augusta Mela en particulier, a mis au point des « patrons syntaxiques », qui permettent d'interroger la partie étiquetée de Frantext. Elle a ainsi proposé, dans l'environnement Stella-Frantext, des grammaires pour les marqueurs *dit* et *appelé* dans *Les marqueurs de glose* (Mela, 2005), une grammaire pour le marqueur *ou* (Mela, 2004). D'autres grammaires sur d'autres marqueurs sont en cours de test, sur d'autres types de corpus (Mela et Roche, 2006).

4.2. Limites de cette approche

La mise en œuvre de patrons n'est cependant pas toujours possible. Elle se heurte, pour les utilisateurs de Frantext, à une difficulté extrinsèque : l'étiquetage syntaxique n'a été fait que pour la période des 19^e et 20^e siècles. Mais que l'on utilise les marqueurs avec ou sans patrons syntaxiques, l'accès au sens par les gloses comporte des limites intrinsèques. Soulignons-en trois.

Premièrement, les performances du repérage des gloses sont inégales suivant le type de discours étudié. Pour conduire au sens lexical, certains terrains sont plus favorables que d'autres. Ainsi, la recherche sur les genre « Traité » et « Essai » de Frantext, permet d'avoir moins de bruit qu'une recherche sur la totalité des textes.

Un autre paramètre qui intervient sur la performance de cette recherche est le statut du mot-cible dans le lexique. C'est surtout dans sa phase d'installation dans la langue, ou dans un domaine du lexique qui n'est pas son domaine d'origine, que l'unité lexicale donne lieu à glose : les néologismes, les emprunts quand ils sont encore des xénismes, les mots savants quand ils sont utilisés dans un discours de vulgarisation prêtent bien sûr davantage à glose que des mots dont l'usage est déjà stabilisé dans le lexique.

Une troisième limite se trouve dans la nature même du moyen d'accès au sens lexical. En effet, la glose, que nous avons définie comme une opération accomplie par le locuteur, à l'intérieur de son propre discours, fournit une approche subjective, donc partielle et partiale, du sens lexical, comme on a pu le voir avec l'exemple des gloses du mot *patrie*. Une confrontation des gloses est indispensable pour accéder aux différentes facettes du signifié.

À l'heure actuelle, les travaux sur la glose connaissent plusieurs prolongements. À Montpellier, Augusta Mela poursuit au LIRMM la mise au point de patrons, utilisables dans les corpus étiquetés. À Aix-en-Provence, nous avons choisi depuis 2004 de nous intéresser de plus près à une des cibles privilégiées de la glose, l'emprunt, sur lequel Aïno Niklas-Salminen avait attiré notre attention (*Le mot et sa glose*, 2003, p. 57-72). Un ensemble d'études sur les emprunts politiques et leur glose doit paraître dans la revue *Mots* en décembre 2006, et un second ensemble d'articles sera publié dans la revue de lexicologie *Neologica*, dirigée par

¹³ Rachel Panckhurst, 2003, p. 271-292, et Augusta Mela, 2005, p. 113-127.

John Humbley et Jean-François Sablayrolles. Ce travail est en cours de préparation et donnera lieu à une journée d'études le 19 mai 2006.

Cette expérience d'application aux emprunts a fait apparaître que l'analyse devait compléter le repérage des gloses par un repérage plus large, incluant les séquences de définition et des modalisations autonymiques plus discrètes, comme un simple guillemetage. La glose n'est, bien entendu, qu'une des manières pour le locuteur de donner accès au sens lexical tel qu'il le conçoit. Dans cette recherche du sens lexical, elle occupe pour l'analyste une position médiane entre le repérage des définitions et celui de la modalisation autonymique. Moins fréquente que les modalisations autonymiques, elle est cependant plus riche d'informations. Moins éclairante sur le sens lexical que la définition, elle est cependant plus fréquente ; en effet, si les textes didactiques l'affectionnent, ils n'en sont pas les seuls pourvoyeurs : elle se rencontre aussi dans les textes littéraires de Frantext¹⁴, comme dans les corpus journalistiques, qui constituent aujourd'hui des archives aisément disponibles, alors que la définition, posée en prédication première, y est moins représentée. C'est que, comme la modalisation autonymique, la glose est une expression de cette conscience épilinguistique partagée par tout un chacun : tout locuteur croit pouvoir s'improviser lexicographe, le temps d'une glose.

Agnès STEUCKARDT
Université de Provence

Nancy, 31 mars 2006, Séminaire ATILF

Références bibliographiques

- AUTHIER-REVUZ J., 1995, *Les boucles réflexives du dire*, Paris, Larousse.
- BOUCHERON S., 1996, Parenthèse et tiret double : étude linguistique de l'opération de décrochement typographique, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Paris III.
- BUCHI É., « Approche diachronique de la (poly)pragmaticalisation de fr. *déjà* », Trotter D. (éd.), *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Tübingen, à paraître.
- CHARAUDEAU P. et MAINGUENEAU D. (éds), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- DOSTIE G., 2004, *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, De Boek Duculot.
- FUCHS C., 1982, *La Paraphrase*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GÜLICH E. et KOTSCHI T., 1983, « Les marqueurs de la reformulation paraphrastique », *Cahiers de linguistique française*, n° 5, p. 305-351.
- HABERT B., NAZARENKO A., SALEM A., 1997, *Les linguistiques de corpus*, Paris, Armand Colin.
- JULIA C., 2001, *Fixer le sens*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.
- MARTINEZ W., 2003, *Contribution à une méthodologie de l'analyse des cooccurrences lexicales multiples dans les corpus textuels*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Paris III.

¹⁴ À l'exception des textes poétiques, qui répugnent généralement à la glose.

- MELA A., 2004, « Linguistes et "talistes" peuvent coopérer : repérage et analyse des gloses », *Revue Française de Linguistique Appliquée, IX (1), Linguistique et informatique : nouveaux défis*, B. Habert (resp.), 25p.
- MELA A. et ROCHE M., 2006, « Des gloses de mot aux types de textes : un bilan différencié », *Colloque d'Albi Langages et signification (CALIS'06)*, à paraître.
- REBEYROLLE J., 2000, *Forme et fonction de la définition en discours*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Toulouse II.
- REY-DEBOVE J., 1997, *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, Le Robert, [1978].
- REY-DEBOVE J., 1998, *La linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin.
- ROSSARI C., *Les opérations de reformulation*, Berne, Berlin, Francfort, Main, New York, Paris, Vienne, 1994.
- ROULET E. *et alii*, 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- STEUCKARDT A. et NIKLAS-SALMINEN A., 2003, *Le mot et sa glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- STEUCKARDT A. et NIKLAS-SALMINEN A., 2005, *Les marqueurs de glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- STEUCKARDT A., 2000, *L'eau forte des mots. Analyse lexicale de la violence dans L'Ami du peuple de Marat*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Paris III.

Annexe

Extrait des gloses de *patrie* dans Frantext

RAMSAY André-Michel de / Les Voyages de Cyrus / 1727 page 135 / *LIVRE 3*

ce petit coin de la terre qu'on **appelle** la **patrie**, est un tableau trop borné, pour pouvoir juger par là de l'humanité en général.

ROUSSEAU Jean-Jacques / Considérations sur le gouvernement de Pologne / 1771 page 966 /

Tout vrai républicain suça avec le lait de sa mère l' amour de sa **patrie**, **c'est-à-dire** des loix et de la liberté.

VOLTAIRE / Dictionnaire philosophique / 1764 page 335 / *PATRIE*

et, comme on soutient communément sa famille par amour-propre, lorsqu'on n'a pas un intérêt contraire, on soutient par le même amour-propre sa ville ou son village, qu'on **appelle** sa **patrie**.

MARMONTEL Jean-François / Bélisaire / 1767 page 136 / *CHAPITRE 11*

et l'on n'a pas vu qu'il falloit des siècles pour y rétablir cette unité qu'on **appelle** **patrie**, et qui est l'ouvrage insensible et lent de l'habitude et de l'opinion.

SIEYÈS Emmanuel / Ouvres : t. 1 : 1789 / 1789 page 7 / *I, 1789, Essai sur les privilèges*

Le titre le plus favorable à la concession d'un privilège honorifique, seroit d'avoir rendu un grand service à la **Patrie**, **c'est-à-dire**, à la Nation qui ne peut être que la généralité des Citoyens.

JOUBERT Joseph / Pensées, essais, maximes et correspondance / 1824 page 395 / *TITRE XVII*

Nous n'aimons pas comme eux la **patrie**, **c'est-à-dire** le pays et les lois de nos pères ;

STENDHAL / Vie de Henri Brulard / 1836 page 131 /

Ce sont deux représentants du peuple qui un beau jour arrivèrent à *Grenoble et quelque temps après publièrent une liste de 152 notoirement suspects (de ne pas aimer la république, **c'est-à-dire** le gouvernement et la **patrie**) et de 350 simplement suspects.

MICHELET Jules / Le Peuple / 1846 page 272 / *P 3 L'AFFRANCHISS. PAR L'AMOUR.*

Nos amitiés individuelles sont comme des premiers degrés de cette grande initiation, des stations par où l'âme passe, et peu à peu monte, pour se connaître et s'aimer dans cette âme meilleure, plus désintéressée, plus haute, qu'on **appelle** la **patrie**.

MICHELET Jules / Le Peuple / 1846 page 360 / *P 3 L'AFFRANCHISS. PAR L'AMOUR.*

La foi au dévouement, au sacrifice, -à la grandeassociation où tous se sacrifient à tous, **je veux dire** la **patrie**.

FLAUBERT Gustave / Correspondance (1846) / 1847 page 218 / *1846 T 1*

Quant à l'idée de la **patrie**, **c'est-à-dire** d'une certaine portion de terrain dessinée sur la carte et séparée des autres par une ligne rouge ou bleue, non !

FLAUBERT Gustave / Correspondance (1846) / 1847 page 271 / *1846 T 1*

Je ne suis pas plus moderne qu'ancien, pas plus français que chinois, et l'idée de la **patrie**, **c'est-à-dire** l'obligation où l'on est de vivre sur un coin de terre marqué en rouge ou en bleu sur la carte, et de détester les autres coins, en vert ou en noir, m'a paru toujours étroite, bornée, et d'une stupidité féroce.

FUSTEL DE COULANGES Numa-Denis / La Cité antique / 1864 page 285 / *L. 3 LA CITÉ*

La personne humaine comptait pour bien peu de chose vis-à-vis de cette autorité sainte et presque divine qu'on **appelait** la **patrie** ou l'état

BARRÈS Maurice / Mes Cahiers : t. 9 : 1911-1912 / 1912 page 28 / *28E CAHIER, FÉVR.-MAI 1911*

pas le sentiment religieux, qui proclament très fortement la noblesse du sacrifice (*Philippe fait d'une manière très forte l'éloge de la vie et de la mort pour l'idéal qu'il **appelle**, ce me semble, la **patrie**), mais ils ne veulent pas un credo ni des rites extérieurs, ou du moins ils ne le formulent pas, ils ne veulent ou ne peuvent pas systématiser.

BARRÈS Maurice / Mes Cahiers : t. 11 : 1914-1918 / 1918 page 268 / *39E CAH., FÉV. 1917-NOV. 1918*

Dans la mesure où j'aimais un être, j' ai toujours aimé sa **patrie**, son pays d'enfance, sa foi, **bref** son contenu moral.

LARBAUD Valery / A.O. Barnabooth, ses oeuvres complètes : le Pauvre chemisier / Poésies / Journal intime / 1913 page 220 / *JOURNAL, 2E CAHIER*

Je suis ému, cher : un nouveau pays où je pénètre, un état, **en somme**, une **patrie**, avec des traditions, un drapeau, des timbres-poste... et voici les premières maisons de *Serravalle, la seconde ville de la république après *Saint-martin.

PEREC Georges / Les Choses / 1965 page 112 / *DEUXIÈME PARTIE*

et Jérôme, déambulant dans les rues, pouvait donner l' impression qu' il avait emmené sa **patrie, ou plutôt** son quartier, son ghetto, sa zone, à la semelle de ses souliers anglais ;

GAULLE Charles de / Discours et messages. 2. Dans l'attente. 1946-1958 / 1970 page 73 / *1946, 1947, 24 AVRIL 1947 CONFÉRENCE DE PRESSE TENUE A LA MAISON DE LA RÉSISTANCE ALLIÉE.*

Le peuple français doit maintenant, par-dessus ses divergences, se réunir pour sauver dans un monde très dur une chose sacrée, parfois oubliée, qui s'**appelle** notre **Patrie**.